Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026084-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de Rennes
Canton de Rennes Sud-Ouest

VILLE DE
SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE

EXTRAIT
du registre des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
du 24 juin 2026

Date de la convocation : 18 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33
L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE, légalement convoqué, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur COLLET, Maire.
PRESENTS (30) : M COLLET, M HATTE, Mme SAINT-HONORE, M BANI, Mme TALON, M AMAD, Mme MEURISSE, Mme BELLOIR, M DECAN, M GICQUEL, Mme TOUNKARA, Mme MOANAVOLA, M RETHO, Mme MAUFRAIS, Mme DESSABLES, Mme LYNDA, M NOURRY, Mme BECCIU, M DELORME, Mme CLEMENT, M PEPIN, M BRIAND, conseillers délégués, Mme LECOQ, Mme FRIOT, M PRIEUR, Mme DUCAMIN, M CHEMIN, Mme BASLE, M HAGGAN, M ROUMAGNE, conseillers municipaux.
ABSENTS EXCUSES (3) : Mme ROBIN, M MARSAULT, M AYEL, conseillers délégués.
PROCURATIONS DE VOTE (2) Mme ROBIN a donné procuration à M BANI.
M MARSAULT a donné procuration à M HATTE.

Mme MEURISSE a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

2026.084 Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Création – Désignation des membres

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22 d'une part et L.1413-1 d'autre part ;
- **VU** le Code de la Commande Publique (CCP) ;
- **VU** la délibération n°2022.124 en date du 13 décembre 2022, approuvant le choix de l'association « Le joli collectif » en tant que concessionnaire de service public pour la gestion et l'exploitation du Théâtre l'Aire Libre de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande à compter du 1er janvier 2023 ;
- **VU** le rapport présenté en séance par Laure Meurisse, Adjointe au Maire en charge de la culture et de la communication ;
- **VU** la présentation en Commission Municipale Générale en date du 22 juin 2026 ;
- **CONSIDERANT** qu'à la suite du renouvellement intégral du Conseil Municipal, il convient d'instituer la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande pour la durée du mandat et de procéder à la désignation de ses membres ;
- **CONSIDERANT** qu'il est proposé de compléter les missions de la CCSPL par celles dévolues à la Commission de contrôle financier chargée, dans les communes ayant plus de 75 000 € de recettes de fonctionnement, d'examiner les comptes des délégations de service public ;
- **CONSIDERANT** que la CCSPL est présidée par le Maire ou son représentant et comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, nommés par l'assemblée délibérante.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 035-213502818-20260624-2026084-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **Crée la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Ville de Saint-Jacques-de-la-Lande, pour la durée du mandat ;**
- **Prend acte que la CCSPL a en charge le contrôle de l'examen des comptes des délégations de service public dans le cadre de ses missions ;**
- **Déroge au vote à scrutin secret, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, suite au dépôt d'une seule liste candidate pour la désignation des membres élus du Conseil Municipal ;**
- **Désigne, sous la présidence de Monsieur le Maire, les membres suivants du Conseil Municipal :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Laure MEURISSE	Marie Thérèse BELLOIR
Malik BANI	Alain DECAN
Nolan PEPIN	Clément BRIAND
Gwendoline BECCIU	Fanny TOUNKARA
Marie BASLE	Marie DUCAMIN
Dimitri ROUMAGNE	Edwin HAGGAN

- **Désigne, comme représentants d'associations des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux, les membres suivants :**
  - **Madame Christine Leveau, représentante du Centre de la Lande ;**
  - **Monsieur Manuel Sorroche, représentant de l'association les Brûleurs de Planches ;**
  - **Madame Françoise Cathou, habitante de la commune.**

Déport sur le fondement de l'article L.1111-6 II 0
Quorum requis pour délibérer 17
Conseillers qui ne prennent pas part au vote 0
Conseillers présents lors du vote 30
Abstentions 0
Nombre de suffrages exprimés 32
Votes Pour 32
Contre 0

Pour extrait conforme,
Saint-Jacques-de-la-Lande, le 24 juin 2026

Sébastien COLLET
Maire

Laure MEURISSE
Secrétaire de séance

Le cas échéant, document transmis à la Préfecture le : 26/06/26
Publié sur le site de la Ville le : 26/06/26
Par le service affaires générales